

COMMUNE DE PONCHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 mars 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, Geneviève DELABY, **Adjoint**s

Francine FAUQUEMBERGUE, Michel VASSEUR, Bruno CAFFIER, Laurence LACHAPELLE, Jean-Pierre JOYOT

Myriam LEDOUX ; Jocelyne BORDIER, Nancy SUZÉ **Conseillers**

Absents : Olivier WAUTERSpouvoir à Nancy SUZÉ

Secrétaire de séance : Francine FAUQUEMBERGUE

Assistait également à la séance : Mme CORNET

Observations sur le compte rendu de la séance du 28/03/2025 :

N SUZÉ : le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation du résultat de l'année 2024 ont été adoptés et signés, mais pas votés.

N'a pas été signée par Nancy SUZÉ et Olivier Wauters : l'affectation du résultat.

Tout a été transmis à la Préfecture et à la Trésorerie

Observation préliminaire de R. JOYOT : la présente séance a lieu du fait de la démission de Y. MERLIN.

R. JOYOT le remercie à nouveau pour la part qui a été la sienne dans la vie de Ponchon pendant 11 ans.



1. Détermination du nombre des adjoints.

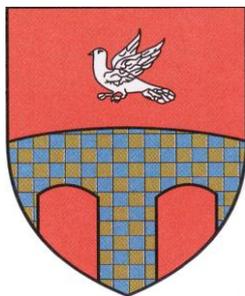
- R. JOYOT propose que le nombre d'adjoints soient maintenu à quatre.

Votent pour cette proposition : R. JOYOT ; C. JOLLIVET ; D. ROLLAND. J. BORDIER. G. DELABY ; L. LACHAPELLE ;

My LEDOUX ; B. CAFFIER ; JP. JOYOT ; M. VASSEUR.

S'abstient : F. FAUQUEMBERGUE

Votent contre : N SUZÉ et O. WAUTERS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

2. Election au poste d'adjoint.

A l'unanimité, le Conseil décide de pourvoir au poste d'Adjoint manquant, sans recourir à des élections Municipales. Il sera pourvu au poste d'adjoint par un simple vote du Conseil Municipal.

3. Détermination du rang de l'adjoint nouvellement élu.

L'adjoint nouvellement élu sera le premier.

Le collège des adjoints sera le suivant :

- **1^{er} adjoint : celui à élire**
- **2^e adjoint : C. JOLLIVET**
- **3^e adjoint : D. ROLLAND**
- **4^e adjoint : G. DELABY**

Accord unanime du Conseil, sauf l'opposition de Nancy SUZÉ et Olivier WAUTERS.

4. Election du 1^{er} adjoint.

B. CAFFIER est candidat.

Aucun autre candidat.

Vote à bulletins secrets.

Votent pour B. CAFFIER : 11

Votent contre B. CAFFIER : 2.

B. CAFFIER est élu premier adjoint

Félicitations à B. CAFFIER

5. Indemnité des adjoints.

- B. CAFFIER renonce à la totalité de son indemnité
- C. JOLLIVET annonce qu'elle ne percevra que 37.5% de l'indemnité à laquelle elle aurait droit, soit : 306.44€ par mois.
- G. DELABY et D. ROLLAND continuent à percevoir 75 % de l'indemnité à laquelle ils ont droit, soit 612.88 € par mois.

-

6. Correspondant incendie et secours.

Pas de candidat.

7. Délégation au Syndicat des sources.

Rappel : titulaires : G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE ; N. SUZÉ

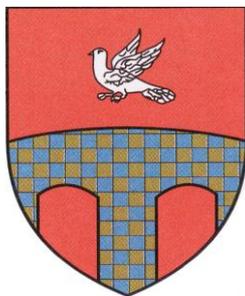
Suppléant : B. CAFFIER.

Pas de modification.

8. Délégation à l'ADICO.

Titulaire : B. CAFFIER

Suppléant : D. ROLLAND



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

9. [Délégation du Syndicat d'Énergie.](#)

F FAUQUEMBERGUE

10. [Délégation à l'ADTO.](#)

My LEDOUX

11. [Cantine annexe.](#)

F. FAUQUEMBERGUE : il faut réactiver le dossier en fonction des propositions de Mme COUSIN/ Nord Collectivités.
Groupe de travail à constituer

QUESTIONS DIVERSES

Y. MERLIN, présent dans l'assistance, félicite B. CAFFIER, pour son élection et son bénévolat, et incite à ce qu'on suive son exemple.

Date présumée du prochain Conseil : mercredi 9 avril, à 19 heures.